

Le 07 octobre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Sophie GOUDIN, M. Richard GRIFFON

Absents :

Mme Valérie PICQ, M. Sébastien FAUST, M. Yves PARTRAT, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Clémence SABAUT, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Hervé PANDRAUD, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, , Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Hervé JAVELLE, M. Sébastien FAUST à Mme Caroline ZANDER, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Jérôme DROUET

OBJET : Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

Programme Chapelle Sainte-Anne

Rapporteur : *Patrick BOUCHET*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP a été nécessaire au montage du projet de rénovation de la chapelle Sainte-Anne ;

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 6 mars 2023, la commune de La Fouillouse a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Elle a approuvé la création d'AP/CP relatives à la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- OP 79- Rénovation de la chapelle Sainte-Anne
- OP 77- Requalification de la place de l'église et démolition de la place du marché
- OP 89 - Réhabilitation de la Gare
- OP 87- Rénovation de l'école des Cèdres
- OP 88 - Rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion du vote de la décision modificative du budget 2025, il convient d'actualiser l'AP/CP « Rénovation de la chapelle Sainte-Anne » existante au regard des crédits réalisés ainsi que des besoins et études consolidés. Il rappelle que l'AP/CP avait été votée à hauteur de 549 971,02 € en mars 2025.

Le détail des opérations figure dans le tableau ci-après.

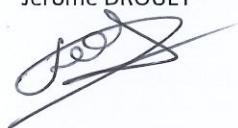
	AUTORISATION DE PROGRAMME	Réalisations Antérieures	Crédit de Paiement 2025 Ouvert au titre de l'année N	Reste à Financer	
				2026 Ouvert au titre de l'année N+1	Ouvert au titre des années au-delà de N+1
OP 79- Chapelle sainte-Anne 1ère tranche : repise clos et couvert 2ème Tranche : intérieur 3ème Tranche: extérieur	563 000,00 €	49 971,02 €	513 028,98 €	/	/

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité:*

- **D'APPROUVER** l'actualisation des AP/CP pour l'opération susmentionnée conformément au tableau ci-dessus,
- **DE PRÉCISER** que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget 2025 sur l'opération concernée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à cette opération telle que détaillée ci-dessus, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

Fait à la Fouillouse, le 07 octobre 2025

Le secrétaire de séance
Jérôme DROUET



Le Maire
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200974-20251007-61-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2025